

La Fédération canadienne de l'agriculture l'a expliqué, dans une lettre récente aux membres du comité de l'agriculture, en ces termes:

La mesure législative contient donc une formule de calcul de l'indice, qui tout d'abord tient compte des changements de stocks, mais réduit aussi les ventes et les changements de stocks au nombre d'acres fondé sur la moyenne des rendements de cinq ans.

Bien entendu, le ministre connaît cette méthode, parce qu'il s'en est inspiré dans une autre loi. La lettre se poursuit ainsi:

Ce nombre est comparé au nombre d'acres de céréales ensemencées, afin d'obtenir l'indice de commercialisation/production. Le tableau I donne un exemple simplifié, fondé sur deux sortes de céréales, de la façon de calculer cet indice. Le tableau II, qui suit, indique comment on calcule les paiements de stabilisation.

Je cite le tableau I: Le répertoire vise naturellement six grains de base à administrer. Voici le tableau:

● (2130)

Tableau I—Indice de commercialisation/production
(Exemple—chiffres fictifs pour deux types de grain seulement—blé et orge)

	Blé	Orge
Production	675 millions de boisseaux	532 millions de boisseaux
Commercialisé	500 millions de boisseaux	250 millions de boisseaux
Changement de stock	+25 millions de boisseaux	+25 millions de boisseaux
Rendement moyen sur 5 ans	25 boisseaux/acre	40 boisseaux/acre
Rendement réel annuel	27 boisseaux/acre	38 boisseaux/acre
Surface ensemencée	25 millions d'acres	14 millions d'acres

Ce n'est pas très difficile, madame l'Orateur. Ce sont simplement les chiffres réels. Mais voici la suite du tableau:

(1) mises en marché + rendement moyen sur 5 ans	$\frac{500}{25} = 20$ millions d'acres	$\frac{250}{40} = 6.25$ millions d'acres
(2) changement de stock + rendement moyen sur 5 ans	$\frac{25}{25} = 1$ million d'acres	$\frac{25}{40} = .625$ millions d'acres
(3) rajustement		
(surface ensemencée × rendement moyen sur 5 ans — rendement réel)		
	$\frac{25 \times (25-27)}{25} = 2$ mil. ac.	$\frac{14 \times (40-38)}{40} = .7$ mil. ac.
Indice de commercialisation/production		
1 + 2 + 3 pour chaque grain		
total des surfaces ensemencées	$\frac{20 + 1 - 2 + 6.25 + 6.25 + .7}{24 + 14} = \frac{26.575}{39} = .6814$	

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

C'est très simple, madame l'Orateur. C'est simplement le rapport production/commercialisation, et le ministre le comprend.

Toutefois, les choses se compliquent au tableau II que voici:

Tableau II—Calcul du paiement global de stabilisation—
Exemple simplifié—chiffres fictifs

	Exemple
A. Indice de commercialisation/production (Voir tableau I)	\$.6814 (indice)
(1) Frais bruts de la région	\$ 1.5 milliard
(2) Frais nets de la région (\$ (1) × A) $1.5 \times .6814$	\$ 1.0221 milliard
(3) Produit total brut de la vente du grain	\$ 2.0 milliards
(4) Produit total net de la vente du grain [(3 - (2))] $(2.0 - 1.0221)$	\$ 0.9779 milliard
(5) Produit total brut admissible de la vente du grain	1.8 milliard
B. Indice de $\frac{5}{3} = \frac{1.8}{2.0}$	\$.9 (indice)
(6) Produit total brut admissible de participation de la vente du grain	\$ 1.7 milliard
C. Indice de $\frac{6}{5} = \frac{1.7}{1.8}$	9.44 (indice)
(7) Produit net admissible de la vente du grain [(4) × B] $0.9779 \times .9$	\$ 0.88011 milliard

Ce n'est pas compliqué, madame l'Orateur. Nous avons entendu le député d'Assiniboia (M. Goodale) citer les propos du ministre de la Justice qui, lui, a dit que ce n'est pas réellement compliqué. Je puis continuer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ces chiffres sont-ils désaisonnalisés?

M. Peters: Non, pas encore.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le député de Timiskaming permet-il qu'on lui pose une question?

M. Peters: Oui.

M. Goodale: La question est bien simple, madame l'Orateur. Il y a un moment, je n'ai pas dit que le programme n'était pas compliqué, j'ai dit qu'il était en fait complexe. Il s'agit de savoir si c'est une raison suffisante pour ne pas poursuivre le programme de stabilisation du revenu des producteurs de grain de l'Ouest. Est-elle assez complexe pour qu'on décide de tout laisser tomber?

M. Peters: Madame l'Orateur, je ne cherchais pas à dire que cette complexité nuirait nécessairement au programme, mais le député d'Assiniboia a dit que c'était une solution simple pour l'Ouest canadien et je suis bien content qu'il puisse le comprendre.